

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 16 décembre 2025

CoVe : 54 entreprises mises en lumière pour leur mobilisation contre le chômage et l'exclusion



Dans le cadre du dispositif de la Clause d'insertion professionnelle pour encourager l'embauche de personnes en insertion, la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) et la Ville de Carpentras ont remis 54 certificats à des entreprises du territoire.

Le dispositif 'Clause d'insertion professionnelle' a été mis en place dans les politiques de la Ville de Carpentras et de la CoVe en 2015. Il permet, dans le cadre de marchés publics passés par les collectivités, d'imposer ou d'encourager l'embauche de personnes en insertion par les entreprises retenues.



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 16 décembre 2025

Leur stratégie commune est notamment soutenue par un partenariat avec le [Collectif Insertion Emploi \(CIE\) 84](#). Ainsi, Isabelle de Crozals, du CIE 84, joue le rôle de facilitateur de clause et apporte son appui aux donneurs d'ordre (collectivités et administrations), aux entreprises, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi.

Les objectifs et enjeux

L'un des objectifs de la clause est de permettre l'accès à l'emploi aux publics en difficultés sociales et /ou professionnelles. De leur côté, les entreprises peuvent soit embaucher directement, passer par de la sous-traitance ou co-traitance en faisant appel à une SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique), ou passer par la mise à disposition de personnel.

Pour les donneurs d'ordre, comme la CoVe et la Ville de Carpentras, cela permet de contribuer au développement économique et social du territoire, favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, ou encore permettre un sourcing recrutement local aux entreprises du territoire. Pour les entreprises, il s'agit plutôt de se positionner sur de nouveaux marchés, de diversifier les sources de recrutement, ou bien de donner de la visibilité à leur pratique RSE tout en contribuant au développement de l'emploi local.

La clause d'insertion, dès 2011 pour Carpentras

Pour la Ville de Carpentras, la clause d'insertion professionnelle est obligatoire depuis la signature avec le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés en 2011. Depuis 2012, ce sont 186 opérations qui ont été menées dans ce cadre, 297 400 heures d'insertions réalisées (190 équivalents temps plein), 1 450 contrats.

Parmi les opérations clausées, on trouve l'entretien du patrimoine arboricole de la ville de Carpentras, les travaux de la création de quatre logements à Saint-Didier, ou encore la réhabilitation de la résidence des Amandiers à Carpentras. Ces chantiers ont permis l'embauche de plusieurs personnes en CDI.

Du côté de la CoVe, plusieurs marchés ont été concernés par la clause d'insertion comme les travaux de l'aire des gens du voyage en 2016, la réhabilitation de la Gare Numérique à Carpentras en 2018, la construction de la mairie du Barroux en 2021, l'extension du Pôle culturel de Mazan en 2023, et bien d'autres.

54 entreprises mises en lumière

Ainsi, la CoVe et la Ville de Carpentras ont décidé de mettre en avant ces bonnes pratiques et de saluer le rôle essentiel des entreprises engagées depuis 2018 au travers d'une remise de certificats.

54 certificats sont remis aux entreprises, et plusieurs donneurs d'ordre ont aussi été mis en lumière pour avoir introduit le critère de clause d'insertion dans leurs opérations.

Les entreprises récompensées :



Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 16 décembre 2025

Jb construction, Luberon batiment, MK étancheité, Prestaservices Sud, Smile Isol, Solutp, Abeaumond, Artaud travaux publics et bâtiment, Atelier Franchini, Atelier Mallet, Avenir déconstruction Gardanne, Avipur, Bercea, Boyer peinture, Bres S.A. Électricité, Chabran travaux publics, Dacos, DG peinture, Dumafe, EITP, Entreprise Pierre Laugier, Esat La Roumanière, Eurl PPB, Eurovia Méditerranée, Fauche électricité industrielle, FG ferronnerie et soudure d'art, Gaudin, Fluidelec, Garelec, Gec sarl, Girard vinci construction, Granger fondations, Icp plomberie, Indigo, Les zelles, Lmg menuiseries, Loomis sud, Mariani, Menuiserie ille, Miroiterie g v, Mob, Nouvosol, Poggia provence, Rieu, Serti, Smab, Société électrique de travaux, SRMV Colas, Sud plaque services, Tcf et Projet rRnovation co-traitant, Université Populaire Ventoux, Vial et fils, Vossier charpentes, Zeyni facades.

Les donneurs d'ordre mis en avant :

Le Conseil départemental de Vaucluse, la CoVe, Epage du Sud Ouest Mont Ventoux, EPF Établissement Public Foncier, Grand Delta Habitat, GRDF, Habitat et Humanisme Vaucluse, Mairie de Bédoin, Mairie de Caromb, Mairie de Carpentras, Mairie de Crillon-le-Brave, Mairie de Malaucène, Mairie de Mazan, Mairie de Saint-Didier, Mairie de Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Mairie de Sarrians, Mairie de Vacqueyras, MSA Alpes-Vaucluse, Unicil, Citadis.